taires secrets autrement importants que le traité officiel. Si, oui, on pourrait croire alors que le chancelier poursuit un autre but que d'obtenir du Reichstag le vote de son emprunt militaire.

Berlin, 5 février. — Le traité austro-allemand n'a pas été publié en entier. Il existe une clause additionnelle relatant l'époque de l'entrée de l'Italie dans l'alliance. Cette clause porte la signature de MM. de Bismarck et du comte de Schzemyi.

Paris, 6 février, 12 h. 32. — Ce soir encore il nous a été donné de questionner, au sujet de la publication du traité austro-allemand, un personnage touchant de près à la diplomatie russe.

Ses réponses ont confirmé absolument l'opinion que nous avions recueillie hier à savoir que le czar continuera à rester indifférent aux agissement bismarckiens, tout en manifestant fermement une attitude toute d'expectative.

» Notre gouvernement, a dit ce personnage, ne veut pas la guerre, mais il est bien résolu à continuer à préparer à défendre, si besoin est, les droits de la Russie et à répondre, le cas échéant, aux attaques, de quelque côté qu'elles se produisent.

Le même diplomate a exprimé l'opinion, du reste confirmée par les dépêches de la soirée de toutes les capitales, que le discours de M. de Bismarck de demain, au Reichstag, sera très violent et belliqueux; mais il ne faudra pas davantage s'en émouvoir. Il ne s'agira que d'une manœuvre parlementaire.

Les italiens à Massouah

Rome, 5 février. — M. le général Bertole-Viart, ministre de la guerre, a fait à la commission du budget de graves communications, qui ont fort impressionné les membres.

Cette déclaration a eu lieu après que le ministre de la marine avait demandé l'autorisation d'élever certains crédits, en se basant sur les nécessités de la situation extérieure qui exige le plus grand nombre possible de navires en état de prendre la mer.

Un grand incendie à Paris

Paris, 6 février, 12 h. 32. — Le feu s'est déclaré, dans la soirée, dans les sous-sols des magasins de la *Belle Jardinière*, dévorant pour 400,000 francs de marchandises.

Cinq pompes à vapeur ont inondé les caves et maîtrisé le feu.

Cinq pompiers ont subi un commencement d'asphyxie; ils ont reçu les soins que réclamait leur état dans une pharmacie voisine.

Les traités de la triple alliance

Paris, 5 février. — On s'occupe toujours beaucoup de la publication du traité austro-allemand et l'opinion générale est que la communication faite à l'Europe par les deux pays n'est pas assez sincère ou du moins pas assez complète pour dissiper les obscurités qui pèsent sur la situation actuelle. Ce qu'on nous dit, on le savait déjà et ce que nous avons intérêt à savoir on ne nous le dit pas.

Il n'y aura de sécurité entière pour l'Europe, fait remarquer le *Temps*, que le jour où celle-ci saura si l'Autriche tient une intervention de la Russie en Bulgarie pour un *casus belli* et si l'Allemagne la laissérait débattre cette querelle avec le Czar.

Les deux alliés se sont solidarisés, mais dans quelle mesure et jusqu'à quelle limite? Tel est justement le point sur lequel on ne nous fournit aucune lumière.

D'après des personnes bien informées, depuis que le traité austro-allemand est connu, on se montre moins réservé à Berlin et en Italie sur les stipulations du traité italo-allemand, et l'on donne volontiers quelques éclaircissements sur sa teneur. C'est ainsi qu'on dit que la clause essentielle du traité garantit à l'Allemagne sa frontière occidentale.

Si l'Allemagne est attaquée par la France, l'Italie devra masser 300,000 hommes sur la frontière des Alpes et dans le cas contraire, l'Allemagne concentrera une armée de même force sur la frontière des Vosges.

Le traité ne prévoit que le cas d'agression de la France. Si une autre puissance attaquait l'Allemagne ou l'Italie, l'allié ne serait tenu qu'à une neutralité bienveillante, à moins que la France ne profite de l'occasion pour venir à l'aide de l'agresseur. Dans ce cas, le *casus fœderis* serait applicable.

Le traité contient également, dit-on, un article qui insiste sur le caractère exclusivement défensif de cette convention.

La signification du traité austro-allemand soulignée par l'archiduc Rodolphe

On télégraphie de Vienne, au *Temps*, qu'hier soir le prince héritier Rodolphe a assisté à un bal et a eu l'occasion de s'entretenir avec plusieurs personnes de la publication du traité austro-hongrois.

— Je suis heureux de voir, a-t-il dit, que les journaux apprécient la publication du traité d'une façon calme et sage, ce qui est, en réalité, la manière dont il faut l'envisager.

Bruits alarmistes

On télégraphie de Berlin à la *France* que l'émotion y est très vive. Par une coïncidence aggravante, les télégrammes de la frontière russe sont des plus alarmants. Les employés des chemins de fer auraient reçu des ordres secrets.

On aurait pris des dispositions pour arrêter les réquisitions de chevaux et de blé.

Un emprunt russe serait conclu à Bruxelles et à Amsterdam. Les bruits les plus étranges circulent. On considère la situation comme très grave.

L'incident Floquet-Mohrenheim

On a beaucoup commenté l'entretien qui a eu lieu mercredi à la réception du ministère du commerce entre M. le baron de Mohrenheim et M. Floquet, dit le *XIXe Siècle*.

A ce sujet, divers journaux ont fourni des récits contradictoires.

On dit que M. l'ambassadeur de Russie aurait depuis longtemps manifesté le désir d'entrer en relations personnelles avec M. Floquet. On a dit notamment, que par l'intermédiaire d'un député républicain, M. l'ambassadeur de Russie aurait fait savoir à M. Floquet qu'il regrettait certains incidents qui se seraient produits lorsque le député des Pyrenées-Orientales fut appelé la première fois à la présidence de la Chambre.

Ce sont là de pures imaginations.

Nous pouvons affirmer que jamais M. Floquet n'a reçu d'aucun député, républicain ou non, une pareille communication, et que jamais M. de Mohrenheim n'a pris l'initiative dans le rapprochement qui vient heureusement d'avoir lieu.

Nous savons que M. Floquet a exprimé plusieurs fois le désir que M. l'ambassadeur de Russie prît sa place au dîner qu'il donne chaque année au corps diplomatique, et il a fait connaître à M. le ministre des affaires étrangères tout le prix qu'il attacherait à l'établissement de ses relations avec l'ambassadeur de Russie.

De là l'entrevue dont les explications qui précèdent donnent l'exacte origine.

L'affaire Wilson. — Clôture de l'instruction. — Nouvelle ordonnance de non-lieu en faveur du député d'Indre-et-Loire.

L'instruction ouverte tout d'abord par M. Vigneau contre Ribeaudeau, Dubreuil, Hébert et M. Wilson, puis reprise par M. Atthalin à la suite de la révocation du premier de ces magistrats, a été définitivement close hier.

C'est probablement mardi que M. Atthalin remettra son volumineux rapport entre les mains du procureur de la République, qui doit statuer en dernier ressort, d'après les avis et les conclusions du juge, sur les suites à donner à l'affaire.

On peut dire dès à présent, qu'une ordonnance de non-lieu sera rendue en faveur de M. Wilson, tandis que les trois autres inculpés seront renvoyés devant le tribunal correctionnel.

C'est M. le substitut Lombard qui soutiendra l'accusation.

Hier, dans l'après-midi, M. Lombard a eu une entrevue avec M. Atthalin.

Le juge d'instruction et l'honorable substitut avaient sans doute à s'entretenir de choses de la plus haute gravité dont ils voulaient que rien ne transpirât au dehors, car le greffier du juge a été prié de s'éloigner pendant cet entretien.

MM. Lombard et Atthalin se sont ensuite rendus dans le cabinet du procureur de la République où a eu lieu une sorte de conférence qui a duré jusqu'à quatre heures et demie.

M. Atthalin est alors remonté à son bureau et a commencé immédiatement la rédaction de son rapport.

Toutes les phases de l'instruction sont relatées dans ce rapport, et l'on dit que ce document ne comporte pas moins de cent pages sur papier grand format.

M. Vigneau

Le *Journal officiel* enregistre dans sa partie non officielle, l'arrêt de la cour de cassation, frappant M. le juge Vigneau de la censure simple.

Après l'énumération des magistrats présents, l'arrêt est suivi de la formule ordinaire :

« En conséquence, le président de la République française mande et ordonne à tous huissiers, sur ce requis, de mettre ledit arrêt à exécution ; aux procureurs généraux et aux procureurs de la République près les tribunaux de première instance d'y tenir la main ; à tous commandants et officiers de la force publique de prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement requis.

» En foi de quoi, le présent arrêt a été signé par le premier président, le rapporteur et le greffier en chef.»

En marge de la minute de cet arrêt est écrit :

« Enregistré à Paris, le 1er février 1888, folio 10, verso, case 3. Dû 1 fr. 50 c., décimes 38 c., à joindre aux dépens. Signé : Trannoy.

» Pour expédition conforme :

» *Le greffier en chef de la cour de cassation,*

» L. MÉNARD. »

La refonte du plan de mobilisation générale

On signale au *Gaulois* un fait qui à la plus haute gravité à ses yeux et qui demande des explications ou un démenti immédiat.

Il y a quelques jours on avait annoncé que le général Warnet était chargé par le conseil supérieur de guerre d'étudier en vue de modifications utiles le plan de mobilisation. Aujourd'hui on affirme que le général Warnet est en réalité chargé de refaire le plan de mobilisation tout entier, le ministère de la guerre ayant certaines raisons de craindre que des indiscrétions vagues n'aient été commises au sujet du plan de mobilisation préalablement établi.

Une grève à Bessèges

Bessèges, 5 février. — Des ouvriers de Cartine se sont mis en grève ce matin. Ils réclament le paiement de leurs salaires.

Un entrepreneur réclame le paiement de ses dernières fournitures avant de reprendre son travail.

Le préfet et le sous-préfet sont arrivés ce matin.

Hier, une réunion de créanciers de la Compagnie a été un peu agitée.

Les employés retraités de la Compagnie ont tenu aussi une réunion, qui a été très calme.

Le commerce s'est ralenti. La population inquiète attend toujours le résultat de la liquidation de la Compagnie.

BULLETIN COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

La fabrication de tapis en Hollande

Le Recueil consulaire belge contient de très intéressantes indications sur la fabrication de tapis en Hollande; nous les reproduisons ci-dessous :

« S'il faut en croire un manuscrit découvert il y a une dizaine d'années, les habitants de la Frise employaient, déjà du temps des Romains, la laine de leurs troupeaux à faire des tissus destinés à la confection des vêtements ou à d'autres usages. On trouve, en effet, des traces de cette industrie dans les fragments d'anciennes lois frisonnes que l'on possède et qui remontent aux premiers temps de l'ère chrétienne. Ce qui corroborerait cette opinion, ce sont des lambeaux d'une sorte d'étoffe particulière trouvés dans les tumulus romains des Pays-Bas. Ce serait là les premiers rudiments de ce genre de travail qui devait produire plus tard les industries actuelles ayant pour objet le tissage de la laine, de coton, etc., et en particulier de la fabrication des tapis.

» On n'est pas encore parvenu à expliquer comment cette industrie s'est introduite et a'est répandue en Néerlande.

» Depuis plusieurs siècles déjà dans l'Overyssel et dans la Drenthe, on tisse des tapis imitant le genre oriental.

» Cette imitation des tapis d'Orient prouve l'ancienneté de l'industrie. On présume, non sans raison, que, quand ce genre de fabrication fut introduit en Europe, les habitants de ces provinces ont été des premiers à le mettre en pratique et qu'ils ont été amenés à le faire parce qu'ils employaient déjà la laine de leurs troupeaux à la confection de tissus. De là, la perfection de leur travail dès l'origine.

» Autrefois, on fabriquait des tapis dans presque toutes les chaumières de l'Overyssel et de la Drenthe. Il n'en est plus de même aujourd'hui ; la fabrication ne se fait que dans les usines.

» On s'est toujours servi, pour les tapis, de laine fort épaisse : telle était du reste la laine des moutons du pays. Mais lorsque, dans ces derniers temps, on se fut occupé de l'amélioration de la race ovine, la nature de la laine changea ; elle devint plus fine. Les fabricants durent alors chercher ailleurs les matières premières nécessaires à leur industrie. Cela contribua beaucoup à faire diminuer le tissage de tapis à la main dans les campagnes, la fabrication n'étant plus guère possible que dans les manufactures. La laine pour les tapis est achetée maintenant en Asie, ou bien provient des provinces du royaume où les prairies sont les plus grasses.

» Deventer était anciennement l'un des plus grands centres de fabrication, d'où le nom de « tapis de Deventer. »

» Ces tapis imitent, sous tous les rapports, les tapis de Smyrne et, au point de vue de la solidité comme au point de vue de la qualité, ils n'ont rien à envier aux produits de l'Orient ; comme eux, ils sont inusables. Du reste, ils les reproduisent avec un tel degré de perfection, qu'à l'étranger, notamment en Angleterre et aux Etats-Unis, ils sont souvent vendus pour des tapis d'Orient.

» Bien qu'on ait recours à la vapeur pour leur fabrication, ils ne sont cependant pas faits automatiquement, comme c'est le cas pour les tapis français, belges, etc. Le travail à la main y joue le plus grand rôle ; seuls les métiers sont mus à la vapeur.

» Les tapis dits « de Deventer » se fabriquaient dans ces derniers temps à Deventer (Overyssel), à Delft et à Amersfoort. La plus importante de ces fabriques est la manufacture royale de tapis de Deventer.

» Cette maison, dont les produits sont remarquables, ne fait pas seulement le genre Smyrne, elle imite aussi les tapis de Tournai. Cette manufacture, fondée en 1720, a été transformée en 1848 en société anonyme ; elle emploie environ 300 ouvriers et fabrique pour 700.000 fr. à peu près par année.

» A Hilversum, on fait également des tapis et carpettes en poil de vache et demi-laine (ils sont généralement unis, sauf les carpettes qui ont une bordure). Cette industrie y est même assez étendue, car l'on y compte 22 usines de ce genre, mais elles ne travaillent qu'avec un petit nombre d'ouvriers.

» Ce genre de produit est très répandu dans le pays ; on s'en sert dans les bureaux, corridors, pièces secondaires de la maison, dans les hôtels, etc. On ne l'exporte guère, mais par contre, on n'achète rien de semblable à l'étranger.

» Les tapis de Deventer se vendent principalement dans l'intérieur du royaume. On en expédie une certaine quantité en Angleterre et aux Etats-Unis, où ils passent même, comme je l'ai fait remarquer, pour des tapis de Smyrne. Ce n'est que depuis peu d'années que cette espèce de tapis a été connue et appréciée en France ; la fabrique de Deventer a noué quelques relations avec des maisons de Paris et de Versailles.

» *Il existe également plusieurs fabriques de tapis du genre « moquette ».* Elles sont en petit nombre et leurs produits ne sont guère remarquables. »

La laine à Londres

(De notre correspondant spécial)

LONDRES, 4 février.
(Wool Exchange, City).

Hier et aujourd'hui les catalogues étaient très intéressants tant pour le négoce que pour la fabrique, aussi les deux séances ont-elles été des plus animées. Les prix sont en moyenne plus élevés qu'au début ; les pièces en suint et les scoured toisons et pièces même défectueuses tenant toujours la tête ainsi que les croisés très rares et par cela même très demandés.

Le négoce de Reims s'est mis résolument aux achats et a enlevé environ 6.000 balles en deux jours. Le Nord encore un peu plus réservé n'a guère pris que 3,000 balles. La fabrique française sort peu a peu de sa réserve et prend une bonne part, presque toujours la tête des bergeries offertes, l'Amérique lui faisant souvent une concurrence plus vive que l'Angleterre.

L'Allemagne et l'Alsace font des approvisionnements importants surtout dans les bons genres courants qui peut être moins que tous les autres ont subi les effets de la hausse, seules les pièces de ces genres atteignent des prix de plus en plus élevés.

Les laines à carde, Cap et Australie, sont toujours de plus en plus fermes et accusent sur les cours de décembre une hausse de pleinement 10 0/0.

La semaine prochaine on disposera de 72,000 balles, soit 12.000 balles par séance : 27.000 balles Port-Philippe, 20.000 balles Sydney, 7,000 Adelaïde et 5.000 Nouvelle-Zélande ; les Cap comprendront 12,000 balles.

(AVIS DIVERS)

LONDRES, 4 février.

L'importance croissante des ventes de la 1re semaine a augmenté l'animation du début et régularisé les cours.

On peut coter sur les prix de clôture en décembre une augmentation de 1/2 à 1 denier par livre sur les Australie et les Cap, suivant les qualités; ou, seulement par exception, les cours les plus élevés sur certains genres de suints terreux et fondants d'Australie qui n'ont pas donné des rendements satisfaisants.

Il y a un entrain assez général aux enchères. Jusqu'ici, les filateurs alsaciens et allemands sont plus actifs que les Français, dont les opérations portent spécialement sur les laines courantes à peigne. L'Angleterre est franchement aux achats dans toutes les provenances. Les Etats-Unis se tiennent encore sur une certaine réserve, à cause de l'incertitude relative aux droits d'entrée sur les laines brutes, qui ne doivent guère leur faciliter l'importation.

Dans les catalogues de cette série, on trouve le choix le plus varié dans toutes les provenances. Il est regrettable que la sécheresse, même passagère, dans certaines régions de *Port Philippe* ait produit des toisons à mèches cassantes sur plusieurs stations renommées. Par contre, on trouve une augmentation sensible dans les suints à peigne du cap de Bonne-Espérance.

L'abondance des agneaux est d'un bon augure pour l'augmentation de production, mais ils ont dû être généralement tondus assez courts, afin de les préserver des matières végétales hâtives, dans la mesure du possible.

Jusqu'à ce jour, on a offert 53,392 balles, desquelles 51.913 balles sont vendues et 1,479 balles retirées. Dans les 8 catalogues de la 2e semaine, on présentera 60.866 balles d'Australie et 11,411 balles du Cap, selon la liste des marques et quantités envoyée aux correspondants.

PAUL PIERRARD.

Laines

ANVERS, 4 février.

Cote officielle		*Achet.*	*Vend.*
Laines en suint sur . . .	mars	1.38	1.41
» » . . .	avril	1.38	1.40
Peignés français La Plata sur	mars		
» » »	avril	4.87 1/2	4 92 1/2
» » »	mai	4.87 1/2	4.92 1/2
» » »	juin	4.87 1/2	4.92 1/2
Peig. allemands d'Austr. sur	avril	5.70	5.85
» » »	mai	5.70	5.85
» » »	juin		5.90
Peig. allemands La Plata sur	avril	5.00	5 10
» » »	mai	5.00	5.10
» » »	juin	5.05	5.10

Laines en suint, vente 50 balles.

Marché faible. — En disponible il a été traité 33 balles de La Plata.

	LE HAVRE, 4 février.	
Cours du terme affiché par la Caisse de liquidation	*Précédent* FR.	*du jour* FR.
Février.	149 50	150 . .
Mars.	151 50	152 . .
Avril	152 50	153 . .
Mai	153 50	154 . .
Juin.	154 . .	154 50
Juillet	154 50	155 . .
Août.	155 50	155 50
Septembre.	. . . .	156 . .

Ventes à terme d'hier soir : 25 balles Buenos-Ayres, en suint, type prima, bonne courante, sur mai, à fr. 154 les 100 kil.

Mouvement maritime lainier

Le steamer *Bellenden* signalé arrivé à Dunkerque venant de la Plata vià le Havre, débarque actuellement en ce port 1400 b. laine comme solde de son chargement.

Le steamer *Para* débarque également à Dunkerque 1800 b. laine de la Plata.

Le steamer *Ville de-San-Nicolas* arrivé de la Plata à Dunkerque, y a débarqué le 4 février 358 b. laine ; il a suivi ce jour le Havre avec le solde composé de 309 b. laine. Il est arrivé le 5 en ce port et allait débarquer ces marchandises le 6 courant.

Le steamer *La Vendée* est descendu le 4 février de Bordeaux à St-Nazaire et Dunkerque de l'Algérie.

Le steamer *Morbihan* est parti le 5 février au matin de Dunkerque pour l'Algérie vià le Havre.

Le steamer *Rio-Negro* est arrivé le 4 février au soir à Dunkerque venant de la Plata avec 1999 b. laine. Ce steamer y a commencé aussitot le débarquement de ses laines et a été expédié pour le Havre avec le solde.

Le steamer *Cordoba* arrivé au Havre venant de Dunkerque suivra le 10 février de ce port pour la Plata où il reprendra charge en laines pour ces ports.

Le steamer *Belgrano* suivra du Havre le 10 février pour la Plata où il chargera en laines pour Dunkerque.

Le steamer *Caldonien* partira le 8 février de Marseille pour l'Australie où il chargera en laines au retour de Nouméa pour la France.

Le steamer *Sydney* arrivé d'Australie à Marseille, y débarque actuellement des laines pour divers points.

Le steamer *Ville-de-Metz* allant aux Mers-du-Sud, a suivi le 3 février du Havre.

Le steamer *Meuse* est arrivé le 3 février à Marseille venant de Ténériffe et le Maroc.

Le steamer *Frédéric-Morel* est parti le 4 février du port de Dunkerque pour la Méditerranée vià Bordeaux.

Le steamer *Président-Leroy-Lallier* arrivé à Dunkerqus de Marseille et Bordeaux, débarquait ses marchandises le 6 courant.

Le steamer italien *Caffaro* qui vient de débarquer 3832 b. laine à Dunberque, a suivi le 2 février de ce port pour Anvers avec le solde de sa cargaison.

Condition publique de Roubaix

Mouvement de la semaine du 30 Janvier au 4 Février

	Nombre de colis	Poids présentés
Soies	15	1.312 kil.
Laines peignées mécaniquement	4.583	493.506 »
» filées	524	56.153 »
» blousses	111	11.951 »
Cotons.	258	27.654 »
TOTAUX	5.491	590.576 kil.

Décreusage 39 j. ouvrables
Tirage 250 1/2 id.

Le directeur de la Condition publique de Roubaix,
A. MUSIN.

Condition publique de Tourcoing

Entrées du 30 Janvier au 4 Février 1888

Jours	*Laine peignée*	*Laine filée*	*Blousses*	*Coton*	*Soie*	*Nomb. lots*	*Tot. quotid.*
Lundi	11.461	2.520	»	2.183	»	47	16.164
Mardi	68.909	15.338	3.003	4.484	»	63	92.293
Mercredi	39 571	11.353	»	562	»	52	42.426
Jeudi	64.258	9 369	14 000	2.116	»	59	89 793
Vendredi	53.769	10.378	7.276	5.343	»	68	76.768
Samedi	60 367	10.253	4.123	2.332	105	67	77.330
	350.315	59.756	28.402	17 056	105	346	455.654

Expéditions et arrivages par voie ferrée

Expédié par la Condition . . .	82 290 kil.
Reçu en gare aux expéditeurs .	74.105 »
Arrivages par voie ferrée . . .	19.730 »
Total	176 125 kil.

Conditionnements 1.334 1/2; titrages 92 : degraissages 16.

Le Directeur, STORHAY.

Magasins généraux de Roubaix

Mouvement de la semaine du 30 Janvier au 4 Février

	Colis	Poids	Valeurs
Entrées . . .	1.320	158.175	539.877
Sorties . . .	1.610	188.146	857 818
TOTAUX .	2 960	346.321	1.397.695

Valeur assurée : 4.200.000 francs

Expéditions et réceptions par fer pour la Condition publique (en exécution du traité passé avec la ville de Roubaix, le 23 décembre 1886)

	Colis	Poids	Wagons
Arrivages . .	80	8.548	4
Expéditions. .	791	87.909	38
TOTAUX . .	871	96.457	42

Entrepôt de Tourcoing

	Colis	Kilos	Valeurs
Entrées . . .	801	177.392	301.500
Sorties . . .	658	118.834	203.939
TOTAUX . .	1.459	296.226	505.439

Valeur assurée : 1.300.000 francs

Roubaix, le 6 février 1888.

Le Directeur des Magasins généraux,
P. FULGENCE.

MORT DE M. GEORGES BRAME

député du Nord

Nous avons le vif regret d'apprendre la mort de M. Georges Brame, député du Nord, ancien conseiller général du canton de Cysoing, ancien auditeur au Conseil d'Etat, chevalier de la Légion d'honneur, décédé, dimanche, à Paris, dans son domicile de la rue Tronchet.

Depuis plusieurs années, M. Brame était atteint d'une de ces maladies sans rémission, sur la gravité de laquelle ses amis avaient pu se tromper et qui vient de l'enlever à l'âge de 48 ans.

Sa mort sera un deuil public pour la région et pour le département.

Voici une courte biographie du défunt :

M. Georges Brame sait, dans la tombe, à dix ans d'intervalle et presque jour pour jour, son père, M. Jules Brame, ancien ministre.

M. Georges Brame était néà Paris, le 16 août 1839.

C'est une des figures les plus sympathiques de notre département qui disparaît en lui.

Nature énergique, droite, ouverte, pleine de bonté et de douceur, quelque chose comme une main de fer sous un gant de velours, tel était M. Georges Brame.

D'une bienveillance que rien ne lassait, ayant au plus haut degré « cette mémoire du cœur » qui est le propre des belles âmes, M. Georges Brame put avoir des adversaires politiques; il n'avait pas un ennemi.

Chacun rendait hommage à la sincérité de ses convictions, à sa grandeur d'âme, à son inépuisable générosité et surtout à son caractère franc et valeureux.

M. Georges Brame était entré dans la vie publique en 1866, comme auditeur au conseil d'Etat, à la suite d'un concours.

Lorsque M. Jules Brame, son père, fut nommé au ministère de l'instruction publique, il l'y suivit comme secrétaire.

Mais la guerre de 1870 survenant, M. Georges Brame s'empressa de quitter une administration où il avait été à l'abri du danger, pour accomplir en entier son devoir en présence de l'ennemi.

Capitaine des mobiles du Nord, il mérita, par sa bravoure, d'être fait chevalier de la Légion d'honneur. Les adversaires da M. Brame, n'ont jamais songé sur ce point à contester sa belle conduite.

En 1876, M. Jules Brame, ayant été nommé sénateur, M. Georges Brame se présenta à la députation dans la circonscription de l'arrondissement de Lille. Il n'était pas de ces candidats dont M. Testelin a pu dire qu'ils étaient tous, en 1870, préfets ou sous-préfets. Il fut élu le premier février, par 14,148 voix contre 6,298 données à M. Desmazières.

En arrivant à la Chambre il n'eut qu'à suivre les traditions paternelles pour représenter dignement les vœux et les aspirations de notre grand département.

M. Jules Brame s'était, en effet, distingué en 1860, parmi les députés qui protestèrent le plus énergiquement contre les traités de commerce et les attaquèrent le plus constamment, qui, en 1870, réclamèrent, avec le plus d'insistance, la dénonciation de ces traités désastreux.

M. Georges Brame fut, lui aussi, l'adversaire de la déplorable erreur économique qui a couvert de tant de ruines le sol de la France.

Réélu, le 14 octobre 1877, par 11,314 voix contre M. Coget qui n'en obtenait que 8,871, il fut renvoyé à la Chambre, par ses électeurs en 1881, malgré une pression officielle effrenée, et les efforts d'un banquier parisien, M. Bourgeois, qui s'était abattu sur la cinquième circonscription de Lille et espérait s'en faire un fief electoral.

Aux élections départementales d'octobre, en 1885 M. Georges Brame était réélu par 162.391 voix arrivant cinquième sur la liste de droite.

A la mort de son père, M. Georges Brame lui succéda au conseil général comme représentant du canton de Cysoing, et y demeura jusque dans ces dernières années.

A la Chambre des députés, M. Georges Brame fut toujours avec M. Des Rotours au premier rang des défenseurs de l'agriculture, mais, s'il voulait une protection sérieuse du travail national, il était l'adversaire des taxes élevées frappant des objets de première consommation que ne produisait pas notre sol.

C'est ainsi, qu'en 1880, il soutenait un amendement, tendant à l'abaissement, à 36 fr., de la taxe de 156 fr. frappant les cafés à leur entrée en France.

« L'ouvrier des champs comme l'ouvrier des villes, disait-il, obligé de se lever de grand matin, exposé au froid et aux intempéries de toute saison, trouve, dans le café, un aliment fin qui lui donne la force nécessaire pour lutter contre ces intempéries. L'impôt sur le café, est un impôt anti-hygiénique et anti-démocratique. »

L'intervention de M. Wilson, qui n'a jamais hésité à sacrifier les intérêts populaires, fit rejeter l'amendement de M. Georges Brame, et les députés de gauche du Nord, excepte M. Mention, s'abstinrent dans le vote, ou suivirent M. Wilson.

Sauf dans ces dernières années, où son état de santé ne lui permettait plus de prendre la parole, M. Brame ne négligea aucune occasion de soutenir les intérêts de l'agriculture, et jusqu'à la fin, ses votes témoignent du souci que lui causait la triste situation de nos agriculteurs.

Orateur d'affaires, M. Brame abordait avec non moins de falicilité les questions politiques; il avait au service de ses idées une verve et une ironie dont certains ministres, entre autres M. Constans, ont senti les effets.

Dans la vie privée, M. Georges Brame était un homme de relations aimables. Plein d'aménité, de delicatesse, il réussissait à charmer tous ceux qui l'abordaient et à s'en faire des amis.

Aussi sera-t-il profondéemnt regretté par tous ceux qui l'ont connu et qui savent les trésors de bonté que renfermait cet homme qui a rendu tant de services publics et privés.

Le *Figaro* annonce en ces termes la mort de M. Georges Brame :

« M. Georges Brame, dont nous avions annoncé la grave maladie, est mort la nuit dernière à Paris, après de longues souffrances très courageusement supportées.

» Il voyait arriver lentement son agonie; et dans la journée de samedi, comme il était pris de suffocations et de congestions horribles.

« — Demain, vous pourrez prendre un peu » d'air, lui disait-on ; la température sera plus » douce : on pourra ouvrir les fenêtres.

» — Demain ! De l'air ? murmura-t-il, j'en » prendrai demain... entre quatre planches !

» Et quelques heures après, tout était fini. »

» C'était un des députés les plus sympathiques du groupe de l'Appel au peuple.

» Ancien auditeur au Conseil d'Etat sous le second Empire, puis secrétaire de son père quand il fut ministre de l'instruction publique sous la régence de l'Impératrice, Georges Brame fut décoré pour sa belle conduite pendant la guerre.

Il entra dans la vie politique aux élections de 1876 et fut envoyé à la Chambre par la circonscription de Lille. Son mandat fut constamment enouvelé depuis cette époque.

» Georges Brame n'avait que quarante-neuf ans: de petite taille, de corpulence un peu forte, la barbe taillée à la Henri II, il avait conservé l'air très jeune malgré ses souffrances. C'était un homme fort aimable, à l'abord sympathique et franc.

» Dans sa vie militante, il a eu deux duels : l'un avec un rédacteur d'un journal radical, qu'il avait fait condamner pour diffamation; l'autre, avec un conseiller d'arrondissement de Lille, qui avait eu une querelle avec son père, l'ancien ministre, à un banquet du Comice agricole.

» Georges Brame prit bravement la place de son père et reçut un léger coup d'épée.

» La droite conservatrice de la Chambre perd avec lui un de ses membres les plus appréciés. »

La famille de M. Georges Brame nous prie de faire savoir, à ses amis et connaissances que ses funérailles auront lieu mercredi 8 février, à 11 heures 1/2, en l'église St-André, à Lille.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Ainsi que nous l'avions annoncé, le *Cercle militaire* a fait célébrer une messe lundi à l'église St-Martin, pour les officiers et soldats morts au service du pays.

La foule très nombreuse, qui se pressait à cette pieuse cérémonie, a prouvé aux membres du *Cercle militaire* qu'elle approuvait chaleureusement leur patriotique initiative.

A cette heure où l'Europe tout entière est en armes, où la France a la main sur la garde de son épée — non pour attaquer, mais pour être prête à la riposte, il est bon de se souvenir des morts d'hier et d'honorer leur mémoire. Il est bon que les enfants de notre grand et cher pays sachent que s'ils meurent demain pour défendre le sol, tous leurs frères d'armes se réuniront chaque année afin de prier pour eux.

Presque tous les membres du *Cercle militaire* assistaient, en tenue, à la messe. Officiers d'infanterie et d'administration, fonctionnaires de l'intendance, officiers d'artillerie — toutes les armes, sauf la cavalerie, étaient représentées.

Les officiers du corps des Sapeurs-Pompiers, la société de gymnastique la *Roubaisienne*, la société d'escrime, l'*Union roubaisienne*, des gendarmes, des sous-officiers et des soldats assistaient aussi à la cérémonie.

Nous avons remarqué la présence de notre honorable maire, M. Julien Lagache.

M. l'abbé Mormentyn, vicaire de l'église, officiait.

M. Meyer tenait l'orgue avec son talent habituel. Le *Choral Nadaud*, qui avait gracieusement prêté son concours, a chanté le *Kyrie* d'Elwaert et le *Stabat* de Gevaert avec beaucoup d'ensemble. Un des membres du *Choral*, M. Hache, a fort bien phrasé l'admirable *Ave Maria*, de Gounod.

Des jeunes gens du bataillon scolaire quêtaient aux portes de l'église pour l'œuvre des blessés militaires Il ont recueilli 149 fr. 16 que M. le capitaine Victor Despature, président du *Cercle militaire*, a versé à Mme Descat, présidente de l'œuvre des secours aux blessés. G. D.

La caisse d'épargne. — L'administration de la Caisse d'épargne nous prie de rappeler l'ordre du service de la seconde séance qui a lieu tous les *samedis* matin.

La caisse est ouverte pour recevoir les dépôts, ainsi que les demandes de remboursements, de *9 à 10 heures et quart*, les remboursements ont lieu à *10 h. 1/2*.

Nous avons raconté hier, qu'un menuisier de Tourcoing, du nom de Polydore Moreman, s'était présenté, samedi soir, à l'estaminet tenu par M. César Olivier, rue Jeanne-d'Arc.

Comme Moreman portait plusieurs blessures à la tête, on le transporta à l'hôpital, et pendant ce temps, M. Accolas, commissaire de police dirigea une enquête dont voici les résultats : Contrairement au bruit qui a couru, Moreman n'a nullement été victime d'une agression, ni jeté dans le canal à l'endroit ou a été retrouvé Lecomte, le clairon des sapeurs-pompiers de Tourcoing.

Les blessures ont été déterminées par plusieurs chutes successives violentes qu'il a faites rue de Tourcoing, vis-à-vis du peignage Binet.

L'ouvrier était dans un état d'ébriété des plus complets ainsi que l'enquête vient de l'établir.

Il réussit néanmoins à marcher jusqu'à l'estaminet Olivier, et c'est alors que la police vint le recueillir et le transporter à l'Hôtel-Dieu.

Les blessures de Moreman ne semblent pas présenter la gravité qu'on leur a attribuée d'abord, et il est probable qu'il sera remis sur pied dans quelques jours.

Attaque nocturne ou simple accident ? — Samedi, dans la nuit, un individu entra dans l'estaminet tenu par M. César Olivier, rue Jeanne-d'Arc, et, aussitôt arrivé, s'évanouit.

Tandis qu'on s'efforçait de lui donner les soins d'urgence que comportait son état, le docteur Bernard fut requis.

L'une des personnes, qui se trouvaient dans l'estaminet, reconnut le blessé.

C'est un ouvrier Tourquennois du nom de Polydore Moreman.

La blessure, assez large, qu'il porte derrière la tête, doit provenir, suivant la science, d'une chûte violente, peut-être déterminée par une poussée.

L'enquête commencée n'a pas abouti encore à un résultat complet, mais on a des soupçons sur un certain Victor D... qui devait se trouver avec Moreman dans la soirée.

Un vieillard et un jeune homme mendiaient dimanche, rue St-Roch.

Tandis que le vieillard se présentait dans les maisons, son compagnon faisait le guet.

L'agent Decourcelle passa, sur ces entrefaites, et arrêta le jeune homme. Le vieillard s'enfuit à toutes jambes.

Chemin faisant l'agent demanda au jeune mendiant comment il se nommait.

« Je me nomme J.-Bte Germain, répondit-il ; je » suis né à Lille, je n'exerce aucune profession et » n'ai pas de domicile. Le vieux qui m'accompagne » se nomme Henri Barrez, il est originaire de St-» Quentin. »

Vers le milieu de la rue des Arts, l'agent aperçut Barrez, et comme un de ses collègues, l'agent Pinquet, passait en ce moment, il lui confia l'jeune homme, et poursuivit le vieillard.

Il l'atteignit à la hauteur de la rue de l'Industrie.

Mais Barrez, sur le point d'être pris, tira tout à coup de sa poche un couteau dont il menaça Decourcelle.

FEUILLETON DU 7 FEVRIER. — 14 —

LE ROMAN D'UN JEUNE HOMME PAUVRE

PAR OCTAVE FEUILLET

(SUITE)

Quelques parties de piquet, que j'ai eu la politesse facile de perdre avec M. Laroque, m'ont concilié les bonnes grâces du pauvre vieillard, dont les regards affaiblis s'attachent quelquefois sur moi avec une attention vraiment singulière. On dirait alors que